

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

**TOUTE MANIFESTATION DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
À LA MAIRIE 1 MOIS AVANT LA DATE DE L'ÉVÈNEMENT**

SEPTEMBRE	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 1	RENTÉE DES DAMIERS - FOOT	PARC DES CHARMILLES	AVENIR DE MATHA
Samedi 8	CONCERT	COMPLEXE ASSOCIATIF	A COEUR VOIX
Dimanche 9	THÉ DANSANT	SALLE DES FÊTES	COMITÉ DES FÊTES
Mardi 11	DON DU SANG	COMPLEXE ASSOCIATIF	AMICALE DES DONNEURS DE SANG
Dimanche 16	JOURNÉES DU PATRIMOINE	AU CHÂTEAU	COMMUNE
Dimanche 30	RÉPÉTITION PUBLIQUE 11H30	COMPLEXE ASSOCIATIF	ECHO DE L'ANTENNE
OCTOBRE	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Du vend. 5 au dimanche 14	SALON « LES COULEURS DE L'ANTENNE » INAUGURATION SAM. 6 À 16H	COMPLEXE ASSOCIATIF	« LES COULEURS DE L'ANTENNE »
Samedi 6	FOULÉES NATURE	CHÂTEAU	MATHA COURSE NATURE
Dimanche 7	BROCANTE	SALLE DES FÊTES	1,2,3 JOUONS
Jeudi 11	SEMAINE BLEUE Balade écologique - Soupe d'Antan Rencontre avec un apiculteur	SALLE DES FÊTES	COMMUNE ASSOCIATIONS
Dimanche 14	THÉ DANSANT	SALLE DES FÊTES	COMITÉ DES FÊTES
Mercredi 17	DÉBALLAGE SOLMAT DE 9H À 19H	COMPLEXE ASSOCIATIF	SOLMAT
Vendredi 19	LOTO	SALLE DES FÊTES	« LES ANCIENS POMPIERS VALS DE SAINTONGE »
Dimanche 28	COURSE LA MATHALIENNE	FERME DES GODINIÈRES	TEAM EKOÏ

MESSAGES DE LA GENDARMERIE DE CHARENTE-MARITIME

Le service civique permet à des jeunes volontaires, en recherche d'un emploi, d'effectuer une mission d'intérêt général. La gendarmerie peut-être une opportunité.

LE SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Initié par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, le service civique offre à toute personne volontaire l'opportunité d'effectuer une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. Mis en œuvre en décembre 2010, au sein du ministère de l'intérieur, il permet à des jeunes âgés de 18 à 25 ans d'exécuter un contrat de 8 mois en appui des militaires et des policiers chargés des missions de prévention de la délinquance sur le terrain.

CES DERNIÈRES S'ARTICULENT AUTOUR DE CINQ THÉMATIQUES :

- Actions de prévention menées en direction des jeunes
- Actions d'éducation et de prévention dans le domaine de la sécurité routière, menées notamment au sein des établissements scolaires
- Actions de prévention au bénéfice des personnes âgées
- Missions polyvalentes de prévention et sensibilisation d'un public large
- Actions de prévention au bénéfice des personnes victimes de violence intra-familiales
- Appui et soutien dans le cadre des missions d'information et d'accompagnement du public
- Appui et soutien dans le cadre des missions de prévention et sensibilisation des risques élémentaires en montagne
- Actions de prévention à caractère expérimental et/ou innovant

LES PERSONNES INTÉRESSÉES PEUVENT S'ADRESSER À LA GENDARMERIE DE MATHA

OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS

AVIS DE VIGILANCE

VOL PAR RUSE ou par FAUSSE QUALITÉ

Un inconnu se présente à votre domicile comme policier, plombier, pompier, agent de mairie, agent d'ERDF/GRDF, etc.

MÉFIANCE !!!

- N'ouvrez pas la porte immédiatement.
- Regardez par le judas ou la fenêtre et parlez-lui à travers la porte.
- Exigez de voir sa carte professionnelle par l'entrebâilleur.
- UN DOUTE ! Demandez-lui de partir et appelez-nous immédiatement.

POUR PLUS DE SÉCURITÉ

- Installez un judas et un entrebâilleur à votre porte.
- Ne mentionnez que votre NOM sur votre boîte aux lettres.
- Ne divulguez jamais l'endroit où vous cachez vos bijoux ou votre argent, même à des policiers ou à des gendarmes.

Soyez acteur de votre propre sécurité

Le 17, un acte réflexe et un geste citoyen

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME
RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK: gendarmerie.de.la.charente.maritime

MATHA flash INFOS

Mairie de Matha - Place de l'Hôtel de ville 17160
05 46 58 50 64 - www.matha-mairie17.fr
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2018

N°21

EDITO



Bonjour à toutes et à tous,

Ce nouveau numéro de notre bulletin d'informations bi-mensuel est placé sous le signe de la rentrée. Le mois de septembre c'est, pour beaucoup d'entre nous, la reprise d'une activité professionnelle intensive, après un temps de repos et des vacances très ensoleillées qui, je l'espère, vous auront été très profitables.

À la mairie, nous accueillons depuis quelques mois, au secrétariat, Nelly BROSSARD, en remplacement de Pierrette GIRARD.

La rentrée des classes concerne de nombreuses familles mathaliennes. Les écoles maternelle et élémentaire, dont le fonctionnement est géré par la commune, connaissent des effectifs stables et le nombre de classes est inchangé.

C'est la reprise aussi des activités dans toutes les associations. À Matha elles sont nombreuses, plus de 70, très variées et fondatrices de liens sociaux. Selon votre âge, vos goûts, il y en a certainement une qui vous interpellera dans la liste des associations existantes ; et si vous ne trouviez pas, mais que vous avez une passion, pourquoi ne pas essayer de la faire découvrir et partager en créant une nouvelle association.

Un nouveau projet, quel que soit l'âge est porteur de vie et d'enthousiasme.

Pour la mairie, les employés communaux, les élus, c'est aussi la reprise avec la continuité de dossiers importants : la maison médicale, la fin de la construction du gymnase, les travaux de voirie à Suchet, le parking du Bourg-Franc... Ces travaux sont notre priorité et seront finalisés dans les meilleurs délais, en fonction des temps de travail de chacun, des délais administratifs et bien sur des finances communales.

Soyez en tous cas assurés de notre dévouement pour la commune de Matha et de la mise en œuvre maximale des moyens mis à notre disposition.

Bonne rentrée à tous.

Wilfrid Hairie, Maire de Matha

RENTÉE SCOLAIRE

Un retour à la semaine de 4 jours de classe a été validé pour la majorité des écoles du territoire des Vals de Saintonge, dont celles de la commune de Matha.

Les jours d'école à partir de la rentrée scolaire 2018 sont les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

LES HORAIRES SCOLAIRES :

Ecole maternelle :

Matin : 8h20 - 11h45 / Après-midi : 13h45 - 16h20

Ecole élémentaire :

Matin : 8h30 - 11h45 / Après-midi : 13h45 - 16h30

Les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) sont supprimés.

LES HORAIRES DE GARDERIE PAYANTE :

Ecole maternelle :

Matin : 7h20 - 8h10 / Après-midi : 17h - 19h

Ecole élémentaire :

Matin : 7h20 - 8h20 / Après-midi : 17h - 19h

Les enfants doivent être déposés au plus tard à 8h (1/2 h de garderie sera alors facturée)

TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Quotient familial pour les mathaliens	Cantine	Garderie la 1/2 heure	Goûter
de 0 à 500 €	1.55 €	0.60 €	0.60 €
de 500 à 800 €	2 €	0.75 €	0.75 €
+ 800 €	3.10 €	0.97 €	0.97 €

JEUNESSE : DES LIEUX ADAPTÉS

- Bibliothèque municipale

rue des Douves

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h

Samedi de 10h à 13h

Tél. 05 46 58 71 25

- Centre de Loisirs de Beauvais-S/Matha

accueille vos enfants les mercredis

en période scolaire et pendant les vacances scolaires.

Tél. 05 46 26 12 28

Pour tous renseignements,

concernant les centres de loisirs du territoire Vals de Saintonge :

Tél. service Enfance-Jeunesse CDC - 05 46 33 67 93

- Le Local Jeunes de 11 à 17 ans

1 place du Docteur Pouget 17160 MATHA

06 77 26 63 53

- Espace public numérique

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

4 place du Château d'eau 17160 MATHA

05 46 58 63 63

- Les associations mathaliennes

Coordonnées des associations :

www.ville.matha-mairie17.fr - Rubrique : Vie associative

- LEAP Lieu d'Accueil Enfants Parents

Céline BAZERQUE, 06.07.34.47.64

laep@cdcvalsdesaintonge.fr - www.valsdesaintonge.fr/laep

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

Recrutement d'un agent de police municipale

● Laurent BAUDHUIN, brigadier-chef principal de la police municipale, a demandé sa mutation dans un autre département ; il nous quittera fin septembre 2018. Afin de procéder à son remplacement, un appel à candidatures a été lancé pour le recrutement d'un nouvel agent dans le cadre d'emploi de la filière police.

Participations aux dépenses de fonctionnement des écoles de Matha pour l'année scolaire 2017-2018

● Le bilan des charges de fonctionnement des écoles publiques permet de connaître le coût d'un élève scolarisé à Matha et le montant demandé aux communes ne disposant pas d'école. Ainsi pour l'année scolaire écoulée, la participation pour un enfant scolarisé à l'école maternelle est fixée à 1424 € et pour un enfant scolarisé à l'école élémentaire à 648 €.

- Le contrat d'association intervenu entre l'Etat et l'école privée Notre Dame de la Providence, signé en 2001, prévoit que la commune de Matha prenne en charge les dépenses de fonctionnement de cette école pour les élèves domiciliés sur son territoire. Pour l'année scolaire 2017-2018, une subvention totale de 14 600 € sera versée pour 10 élèves inscrits en maternelle et 8 en classes élémentaires.

Subventions aux associations pour 2018

● Le conseil fixe le montant des subventions à verser aux associations, après étude de leur dossier de demande. La somme de 25 626 € va être répartie entre les 41 associations concernées.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

● Le Conseil départemental a élaboré un schéma d'implantation pour une infrastructure de recharge de véhicules électriques sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime. La réalisation de ce projet sera assurée par le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural). Le Conseil donne son accord pour l'implantation d'une borne de recharge sur la commune de Matha et le transfert de la compétence « Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques » au SDEER ; le SDEER prendra à sa charge la totalité de l'investissement ainsi que la totalité des frais de fonctionnement.

Travaux d'électricité Local Jeunes

● Suite au contrôle des installations électriques par le bureau Veritas, une mise en conformité est nécessaire pour le raccordement au nouveau compteur électrique. Le devis de l'entreprise Brunet est validé - Montant : 2 894,30 € TTC

Installation coffre du bicentenaire

● Le Conseil accepte le don du coffre fabriqué par l'entreprise Hairie-Grandon, installé dans le hall de la mairie. Un arrêté municipal sera pris afin que ce coffre, contenant des messages pour l'avenir destinés aux mathaliens, ne puisse être ouvert que le 6 mai 2118.

Vente et acquisition de terrains

● Le Conseil approuve la cession de la parcelle ZV 65 situé dans le bois de la Grande Barde pour un montant de 2 000€. Le Conseil accepte : le don fait par Madame COINDEAU Arlette de la parcelle AM 116 située à Marestay ; l'incorpora-

tion dans le domaine communal d'un terrain cadastré ZV 57 situé au lieu-dit « la Grande Barde », bien présumé sans maître.

Redevance local provisoire Crédit agricole

● En raison des travaux de rénovation de l'agence prévus prochainement, le Crédit Agricole souhaite installer un local provisoire Place de la Madeleine.

Considérant que cette solution mobilisera une partie de la place sur une durée de 9 mois et supprimera une douzaine de places de stationnement, le Conseil autorise cette installation et fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 850 € par mois.

Projet d'aménagement d'un carrefour sur la RD 939

● Afin de permettre un accès sécurisé à la future zone d'activités de la Croix Becquet, le Département a accepté d'engager des travaux de voirie sur la RD 939 et l'allée de la Croix Becquet pour l'aménagement d'un carrefour avec tourne à gauche. Une convention va être signée pour définir les conditions de cette intervention.

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux. La Direction des Infrastructures de la Charente-Maritime assurera la maîtrise d'œuvre de conception et de suivi et prendra à sa charge tous les frais afférents aux études préalables.

Le Département fera l'avance du montant total des travaux évalué à 108 197 € HT.

Travaux de voirie lieu-dit Suchet

● Après consultation de plusieurs entreprises, le devis de la Société Loulaysienne de Travaux Publics est retenu pour la réfection de la voirie au lieu-dit Suchet
Montant : 51 409,20 € TTC.

Travaux préau école maternelle

● Les lots du marché travaux pour la construction d'un préau à l'école maternelle ont été attribués aux entreprises suivantes :

VRD : HIDREAU - Montant : 8514,66 € HT

Charpente métallique : CIPP - Montant : 14 297,40 € HT

Bardage bois : RIBEREAU - Montant : 5 557,50 € HT

Electricité : BRUNET & FILS - Montant : 1 191,21 € HT

Marché travaux gymnase

● La chaudière récupérée il y a trois ans dans l'ancien gymnase ne peut pas être utilisée aujourd'hui sans risques de fuites, contrairement à ce qui avait été prévu initialement. Le Conseil accepte la plus value de 6 088,80 € HT correspondant à l'installation d'une chaudière neuve.

Construction de la maison de santé pluridisciplinaire

● Suite au marché de maîtrise d'œuvre attribué à MG+architectes et aux différentes phases d'études et d'élaboration des plans, la consultation d'entreprises pour le marché de travaux est lancée.

AIDES AUX ENTREPRISES : SUBVENTION FISAC

Après appel à projets, des subventions d'état ont été accordées à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge dans le cadre du FISAC.

L'objectif de ces aides est de contribuer à redynamiser les commerces et l'artisanat au cœur des bourgs centres du territoire.

Une partie de cette aide est destinée aux collectivités locales ; ainsi la candidature de la commune de Matha a été retenue pour la rénovation de son marché.

Une autre partie est dédiée à l'aide directe aux entreprises. Les entreprises éligibles sont les entreprises commerciales, artisanales-commerciales ou de services de plus d'un an, de moins de 10 salariés, installées sur le territoire des Vals de Saintonge et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 €. Les projets concernés : la modernisation des locaux d'activités, les équipements professionnels et rénovation des vitrines, la sécurisation des locaux, les aménagements pour l'accessibilité, les véhicules de tournée.

L'aide représente 20% de l'investissement dans la limite de 20 000 € de dépenses éligibles (aide maximum 4 000 €).

Pour déposer un dossier et pour tous renseignements, contactez l'Atelier des Entrepreneurs de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge - 05 46 33 39 82

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018 - ANIMATION GRATUITE

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, la commune de Matha vous invite à découvrir le château sous un autre angle.

« *Construction du château : influence de la Renaissance italienne* »

3 VISITES PROGRAMMÉES : 14H15 - 15H15 - 16H15

- Visite commentée

- Découverte des saveurs « Renaissance » : dégustation de boissons et gâteaux réalisés selon des recettes anciennes
- Intermèdes musicaux harpe celtique

Pour tous renseignements : Mairie de Matha - 05 46 58 50 64



SEMAINE BLEUE

SEMAINE NATIONALE DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES.

DU 8 AU 14 OCTOBRE 2018

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « vieux » dans notre société.

Partout en France, des manifestations locales sont organisées pour illustrer le thème retenu :

Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons

Cette année, la commune de Matha s'associe avec différentes structures, associations et établissements de santé, afin de vous proposer un programme Journée Semaine bleue :

JEUDI 11 OCTOBRE 2018

2 BALADES ÉCOLOGIQUES :

une de 2 heures de 10h à 12h - Une de 1 heure de 11h à 12h

Départ Marestay, chemin blanc.

SALLE DES FÊTES - 12H15 :

Pot de l'amitié + soupe d'Antan fabriquée à base de légumes locaux - GRATUIT -
Suivis d'un pique-nique (chacun apporte son panier).

DE 14H À 15H30 : ANIMATION AUTOUR DE L'ABEILLE - GRATUIT

Un apiculteur vous parlera de la place de l'abeille sur notre planète d'une manière ludique.
Une dégustation de miel sera proposée.